

★ LES GAGNANTS

Flash Info l'influent

Gagnants(es) du concours d'Halloween

- Camille Rose (Marie-Pierre Forget / Agente bureau classe 1)
- Tristan (Mélicca Doiron-Smith / Éducatrice en SDG)
- Léo (Mélicca Rivet Conceicao / Éducatrice en SDG)
- Nelson (Hélène Dupont / Surveillante d'élève)
- Jasmine (Roxan Nethersole / Secrétaire d'école)
- Logan (Cynthia Laberge Brosseau / Agente bureau classe 1)
- Kalie (Chantal Dugas / Agente bureau classe 1)
- Méliane (Geneviève L-Desroches / Agente bureau classe 1)
- Èva (Myriam Ménard / Secrétaire d'école)
- Alexandra (Louise-Hélène Côté / Agente bureau classe 1)
- Guillaume (Sarah Rouleau-Gill / TES)
- Alexis (Julie Auger / TES)
- Rémi (Christine Therrien / TTP)
- Christopher (Carline Emond / Éducatrice en SDG)
- Léanie (Myriane Talbot-Ducharme / TES)
- Alika (Vicky Rochon / TES)
- Bianka (Anik Verreault / Agente bureau classe 1)
- Charlie (Martine Lapointe / Agente bureau CP)
- Yousra (Mohamed Haraz / TTP)
- Fils de (Linda Rousseau / Éducatrice en SDG)



Liste d'ancienneté au 30 juin 2022



La liste d'ancienneté devrait être affichée dans les écoles comme le stipule l'article 8-1.11 de la convention collective. Elle devient officielle 45 jours après sa réception par le syndicat (8-1.13). La date butoir pour effectuer tout changement à cette liste est ce 2 décembre 2022.

Il est essentiel de vérifier votre ancienneté. Si vous constatez une erreur à votre ancienneté, contactez Chantal Thibault par courriel (chantal.thibault@cssda.gouv.qc.ca) avec copie conforme au syndicat.

Vous trouverez une copie de ces listes sur notre site web au www.scfp2057.org dans l'onglet documents.



Chers membres, en janvier 2023, commencera le blitz des représentants locaux dans les écoles. Vous pourrez les rencontrer afin de recevoir des informations sur les fonds de solidarité et le 30% d'économie supplémentaire dont vous pouvez bénéficier. Saviez-vous que le taux de rendement des 10 dernières années est de 7.1%? Si vous souhaitez cotiser au fonds, vous pouvez le faire lors du passage du représentant dans votre école ou le faire en prenant un rendez-vous téléphonique. N'oubliez pas, il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour penser à notre retraite.

Vos RL :

- Dans les écoles : Alain Trudel & Mario Carpentier
- Rdv téléphonique : Julie Carrier & Alain Lacasse

Coordonnées pour joindre le secteur approprié pour vos problématiques et questions

- Service de garde : #1994 ou marc-olivier.coutlee@scfp2057.ca
- Adaptation scolaire : #1997 ou alain.lacasse@scfp2057.ca
- Administratif : #1996 ou julie.carrier@scfp2057.ca
- Manuel : #1462 ou alain.trudel@scfp2057.ca
- CNESST / Invalidité : #1996 ou julie.carrier@scfp2057.ca
- Toutes questions d'ordre général : #1993



Grief

Lorsqu'il y a mauvaise application de la convention collective, mauvaise interprétation de la convention collective ou mesure disciplinaire de la part de l'employeur, le moyen de défense d'un membre est le grief. D'ailleurs, pour chaque mesure disciplinaire, un grief est déposé automatiquement, et ce, pour protéger vos droits. Par la suite, le comité grief envoie un courriel au membre concerné pour lui demander de remplir le document « enquête de grief » afin de nous permettre d'avoir des discussions avec l'employeur. L'enquête nous permet de recueillir des informations cruciales, dont la version du membre et des témoins potentiels. Il est important de collaborer avec nous pour que nous soyons en mesure d'offrir une juste représentation.

En terminant, si une mesure disciplinaire vous est remise ou que vous croyez avoir un problème avec vos conditions de travail, n'hésitez pas à communiquer avec Alain Lacasse et Pierre-Olivier Brisebois du comité grief afin de faire respecter vos droits.

